

<p>COMPTE RENDU DE LA REUNION DE BUREAU DU LUNDI 28 JANVIER 2013 A VOUZIER</p>
--

Ayant pouvoir de vote : *Mesdames* Françoise BUSQUET, Nathalie CAMBIER JONVAL ; Françoise CAPPELLE ; Béatrice FABRITIUS ; Pascale MELIN, *Messieurs* Claude ANCELME ; Jean-Paul BOUILLEAUX ; Jacques BOUILLON ; Michel COLIN ; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; Jean Claude ETIENNE ; Dominique GUERIN ; Jean Pierre GUERIN ; Jean Pierre LELARGE ; Frédéric MATHIAS ; Francis SIGNORET ; Gérard SOUDANT ; Gildas THIEBAULT.

Représenté : Monsieur Ph. ETIENNE donne pouvoir de vote à Madame P. MELIN.

Absent Excusé : Monsieur G. DEGLAIRE

Absents non Excusés : Mesdames Régine BRUSA, Christine NOIRET-RICHET, Messieurs Damien GEORGES et Olivier GODART.

Personnel communautaire présent : M. Sébastien FORGET, Directeur Général, Mme Karine ODIENNE, Adjointe à la Direction, M. Léo MAKSUD, Responsable Financier et Contrôle de Gestion et Mme Juliette DEMISSY, Secrétaire.

M. SIGNORET ouvre la séance à 18h00.

Monsieur Frédéric MATHIAS est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

1. FINANCES, VIE SOCIALE, CULTURELLE ET SPORTIVE :

✓ **Examen de demande de subventions aux associations**

Les demandes de subvention, ci-dessous, formulées par des associations du territoire ont été analysées par la commission «Finances,-vie sociale, culturelle et sportive» du 24 janvier dernier.

Porteur du projet	Désignation	Budget présenté	Subvention sollicitée	Avis de la commission	Commentaires
Association Richesses d'Ardennes	Edition plaquette association en 7000 exemplaires	Budget prévisionnel : 5 350 € en dépenses et en recettes	450,00 €	450,00	37,5 % de 1200,00 € Coût des 7000 plaquettes
Association De Fils en Amitié	Favoriser la découverte de loisirs créatifs dans un centre culturel. Exposition dans le but de verser la somme récoltée à l'Institut Curie de Paris	Budget prévisionnel : 1 189,68 € en dépenses et 345,00 € en recettes	Non précisé	Refus	

Groupement des Associations Argonnaises	3ème festival de Musique - "Les Bars-Bars" 2013	Budget prévisionnel : 10 100 € en dépenses et en recettes	400,00 €	200,00 €	forfaitaire
---	---	---	----------	----------	-------------

S'agissant de la demande du Groupement des Associations Argonnaises, Monsieur COLIN indique que l'avis de la commission n'est pas unanime dans la mesure où les critères d'attribution déterminent une aide au démarrage seulement et non en cas de renouvellement.

Monsieur SIGNORET souligne qu'il lui semble que le rayonnement de ces manifestations est manifestement communautaire par l'animation tenue dans les cafés, bars, restaurants du territoire. Il indique que la commune de Grandpré leur a attribué gracieusement sa salle des fêtes pour une soirée de clôture puisque les moyens de l'association sont limités.

Monsieur MATHIAS confirme qu'un débat a eu lieu en commission sur cette question et que les avis étaient partagés.

Les membres du Bureau, accordent les subventions déposées par les associations comme définies ci-dessus, à l'unanimité.

✓ Demande de fonds de concours — PLU de Vouziers

La ville de Vouziers est contrainte d'engager une modification de son Plan Local d'Urbanisme afin de permettre l'implantation de la future piscine communautaire sur le terrain agricole acheté par la Communauté de Communes. Cette modification fait intervenir un bureau conseil auprès de la Ville qui en supporte la charge pour un montant de 7 800 € TTC

Cette modification bénéficiant à la 2C2A, la ville de Vouziers demande un fonds de concours. La commission « Finances, Vie sociale, Culturelle et Sportive » a instruit cette demande et a remis un avis défavorable.

Monsieur COLIN rapporte les arguments avancés par la commission :

En faveur du versement d'un fonds de concours :

- La ville de Vouziers supportent les frais générés effectivement par un projet communautaire ;
- La ville participe à certains événements, notamment le soutien logistique lors de la fête de pays

En défaveur du versement d'un fonds de concours :

- La commune d'accueil aurait pu faire don à l'euro symbolique du terrain à la 2C2A pour la construction de la piscine communautaire, ce qui est une pratique relativement courante ;
- Les fonds de concours sont plutôt destinés à des investissements.

Les membres de la commission se sont prononcés à 2 voix pour et 5 voix contre.

Monsieur ANCELME indique qu'il ne fera pas de commentaires sur la position prise par la commission, mais que l'argumentation n'est selon lui pas saine.

Monsieur SIGNORET estime logique les fonds de concours sur de l'investissement. La présente demande porte sur des études liées à la construction d'une piscine communautaire, études relevant exclusivement de la compétence communale puisqu'il s'agit d'urbanisme.

Monsieur ANCELME ajoute que la ville de Vouziers a révisé son PLU pour l'aménagement de la ZAC communautaire, ce qui a déjà coûté à la commune. Les élus savent que les budgets communaux sont de plus en plus contraints. Par ailleurs, le PLU dans sa version précédente prévoyait l'implantation de la piscine près du gymnase, ce que la 2C2A a refusé.

M. COURVOISIER CLEMENT indique que les investissements précédents réalisés par la 2C2A (déchèteries, ...) n'ont pas bénéficié de donation de terrains. L'argument avancé par la commission n'est pas recevable dans ces conditions.

Monsieur COLIN rappelle, s'agissant de l'implantation de la piscine, que le propriétaire du terrain ne souhaitait pas vendre, malgré les nombreux contacts pris par Monsieur Ancelme et par la 2C2A. Sans perspective d'accord amiable sur une vente, il restait l'option de la procédure d'expropriation qui aurait été longue, et en tout état de cause hors délais compte tenu de l'urgence du besoin de remplacement de la piscine actuelle.

Il est normal que les dépenses communautaires, soient prises en charge par le budget de la 2c2a, indique Monsieur MATHIAS.

Monsieur ETIENNE est favorable à l'attribution de ce fonds de concours à la ville de Vouziers qui aura d'autres charges à supporter.

Monsieur THIEBAULT regrette que les débats intervenus en commission soient repris en Bureau.

Monsieur COLIN répond que les commissions émettent des avis simples sans aucun pouvoir de décision.

Monsieur FORGET précise que dans le cas présent, le bureau est consulté pour un avis ; soit il décide de proposer ce point pour délibération du Conseil de Communauté, soit il décide de ne pas le soumettre.

Les membres du Bureau décident de proposer au Conseil de Communauté de délibérer sur la demande de fonds de concours déposée par la ville de Vouziers, à 14 voix pour, 1 Abstention.

2. ADMINISTRATION GENERALE : DEVENIR DES RSP

✓ **Devenir des RSP (débat initié au cours des bureaux des 26 novembre et 10 décembre 2012)**

En 2010, la Communauté de Communes a mis en place sur son territoire un service public d'assistance aux usagers des services publics. Ce service a fait l'objet d'une convention avec l'Etat pour bénéficier d'une labellisation « Relais de Services Publics » et d'un accompagnement financier. Ladite convention, arrêtée pour 3 années, arrive à son terme en début d'année 2013.

Compte tenu des résultats enregistrés sur près de 2 années et demi de fonctionnement des RSP, et notamment une fréquentation faible du service itinérant, la 2C2A doit se positionner à la fin de l'actuelle convention sur le maintien, en l'état (2 RSP avec deux agents à temps non complet — 26/35) ou en prévoyant une évolution (suppression du RSP itinérant, modification des amplitudes horaires de fonctionnement), ou la suppression de ce service.

Un bilan de fonctionnement vous a été transmis avec la note de synthèse du Bureau du 26 novembre dernier. Les bureaux du 26 novembre et du 10 décembre 2012 ont pu évoquer ce dossier, reportant sa décision à de plus amples précisions sur les conditions d'octroi d'un financement des RSP pour une année complémentaire au titre de la DETR.

Monsieur MATHIAS fait part du peu d'évolution sur ce dossier par rapport à la précédente réunion. Passer de deux emplois à un seul n'est pas aussi économique qu'on ne le pensait.

Monsieur FORGET ajoute qu'un rectificatif est à apporter aux éléments chiffrés qui ont été présentés en commission « Aménagement du Territoire et qui avaient fort justement éveillé plusieurs interrogations. La différence budgétaire entre deux emplois à temps partiel (26/35^{èmes}) et un agent à temps plein est plus importante qu'estimée initialement. Une erreur de calcul s'était glissée dans les formules. Le comparatif budgétaire actualisé est projeté.

Monsieur SIGNORET indique qu'il s'est entretenu avec M. le Sous-Préfet à ce sujet. Ce dernier envisage

de proposer la somme de 20 000 € au titre de la DETR. Cela laisserait le temps d'envisager l'avenir des RSP.

Monsieur MATHIAS ajoute que le schéma d'organisation des services sera présenté en juin ou septembre. L'idée est d'étudier la possibilité de faire évoluer le rôle et les missions des RSP, voire de mutualiser les postes RSP.

Les membres du Bureau, donnent un avis favorable au dépôt de demande de subvention DETR auprès des services de la Sous-Préfecture, à l'unanimité. Le plan de financement sera proposé au prochain Conseil de Communauté.

✓ Conventions de moyens 2013

Les partenariats conclus avec le FJEP, l'OTAA, l'association « Les Tourelles », impliquent la signature des conventions de moyens couvrant l'année 2013. L'articulation générale de ces conventions de moyen restera inchangée. Les programmes d'actions et les montants de participation financière de la Communauté de Communes ont été communiqués après avis de la commission «Finances, Vie Sociale et Culturelle ».

FJEP : la convention de moyens 2013 est quasiment identique à celle de l'année précédente avec les modifications suivantes :

Une baisse de la subvention sollicitée est constatée eu égard au temps de travail de Julie PETIT qui diminue sur les activités RAM. 24 648.10 € sont sollicités. L'animation du groupe de travail des aidants naturels, qui étaient, jusqu'à aujourd'hui, portés par les services de la 2c2a est dorénavant portés par le FJEP. Enfin, une aide exceptionnelle de 2500 € est proposée pour l'achat d'un véhicule de service.

La commission des finances a remis un avis favorable sur cette convention.

Les membres du Bureau, adoptent la convention de moyens 2013 avec le FJEP et autorisent le Président à la signer, à l'unanimité.

Office de tourisme de l'Argonne Ardennaise : Les objectifs et les moyens restent inchangés.

Les membres du Bureau, acceptent de proposer au Conseil de Communauté la signature de la convention de moyens 2013 avec l'OTC, à l'unanimité.

Association Les Tourelles : La convention est identique à celle de l'année 2012 avec l'ajout des spectacles décentralisés dans le cadre du festival de marionnettes.

La commission des finances a donné un avis favorable sur cette convention mais a précisé que s'il n'y a pas de festival de marionnettes l'an prochain, le montant de la participation serait diminué de 4500.00 €.

Les membres du Bureau, acceptent la signature de la convention de moyens 2013 avec l'association Les Tourelles, à l'unanimité.

3. HABITAT ET CADRE DE VIE

✓ **Logements communautaires (débat initié durant les bureaux des 26 novembre et 10 décembre 2012)**

Lors du Bureau du 24 septembre 2012, ont été présentés les résultats de l'étude thermique réalisée par ENERCOOP sur nos logements communautaires en 2011/2012.

Plusieurs scénarii de travaux ont été proposés, permettant d'améliorer la classe énergétique de nos logements, conduisant à améliorer le confort thermique des logements et à diminuer la facture énergétique pour nos locataires.

Monsieur FORGET indique que 600 000 € sont nécessaires pour la réfection de la totalité des logements. Les questions abordées sont :

- Comment la 2c2a gère cette compétence ?
- Comment veut-elle continuer à la gérer ?

La 2c2a ne possède pas la compétence pour la totalité des logements du territoire, pour étendre ou réduire la liste, il est nécessaire de modifier ses statuts.

- 4 groupes d'emprunts :
 - 1) 5 logements : emprunt en 2003 sur 15 ans
 - 2) 5 logements : emprunt en 2005 sur 15 ans
 - 3) 8 logements : emprunt en 2007 sur 20 ans
 - 4) 10 logements : emprunt en 2008 sur 18 ans

Les hypothèses de travail sont :

- Prévision de 7,5% de vacances
- Prévision de 5% d'impayés
- N'incluent pas l'ingénierie

Monsieur FORGET rappelle que 2 logements n'ont pas été réhabilités (Buzancy et Tailly).

A l'heure actuelle, indique Monsieur SIGNORET, le taux de vacance des logements est de 30 %.

Monsieur FORGET ajoute que les charges de chauffage sont telles, que les locataires ne restent pas.

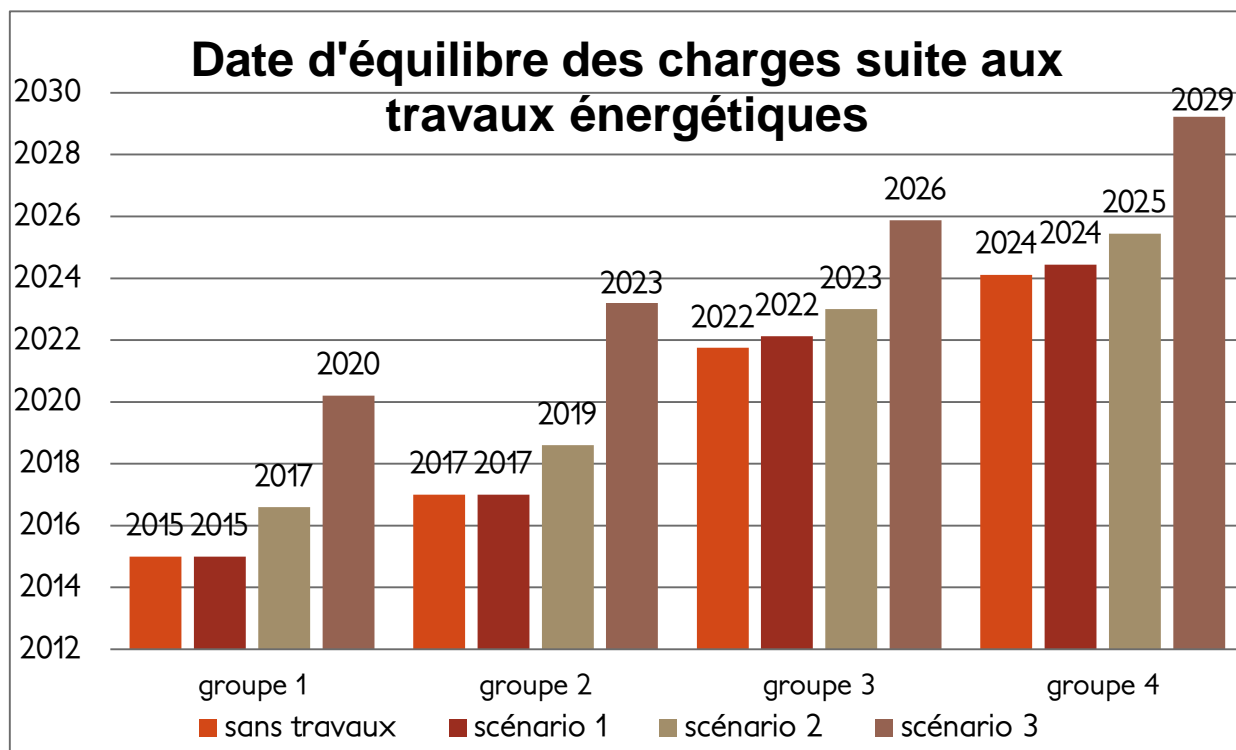
Monsieur COURVOISIER-CLEMENT répond que le problème de vacance n'est pas forcément dû aux charges de chauffage ; Beaucoup de privés, ajoute-t-il, ont rénovés des logements et la vacance est partout ; il y a plus d'offres que de demandes.

Monsieur FORGET présente la situation au 31/12/2011

Lot d'emprunt	Total dépenses	Total recettes	Coût	Date de revient
1	230'952,55	179'202,26	51'750,29	2015
2	266'076,18	169'195,04	106'881,14	2017
3	484'554,86	197'112,68	287'442,18	2022
4	526'828,59	140'038,26	386'790,33	2024
Total	1'508'412,18	685'548,24	- 822'863,94 + (- 273'284,98 d'intérêts à venir)	

Monsieur FORGET indique qu'aujourd'hui il est nécessaire d'avoir une vision politique de la gestion du parc locatif.

- L'entreprise Enercoop a listé les améliorations possibles de l'enveloppe extérieure pour chaque logement selon 3 scénarios :
 - a. Scénario1 : Faible Investissement
 - b. Scénario 2 : Réhabilitation performante
 - c. Scénario 3 : Réhabilitation très performante
- La commission Travaux Habitat et Cadre de vie a émis des doutes concernant les résultats de ces travaux et a déduit que les réfections devraient se faire sur 2 logements témoins:
 - a. Le scénario 2 pour le logement des Alleux (11'770€)
 - b. Le scénario 1 pour le logement de la Croix aux Bois (3'800€)
- Les études thermiques réalisées avaient un second volet concernant les systèmes de chauffage. La commission demande le gainage des conduits de cheminée
 - a. Prix de l'opération : 700€ par logement,



Monsieur MATHIAS indique qu'il était dans l'idée que la 2c2a perdait énormément d'argent alors qu'à la lecture de ce graphique, ce n'est pas le cas.

Monsieur FORGET précise que les frais d'ingénierie notamment ne sont pas pris en compte sur ce document. Ces chiffres ne doivent pas être retenus comme définitifs. La position des élus d'intégrer tels ou tels frais dans le calcul du coût de revient peut impacter fortement les résultats.

Monsieur FORGET aborde plusieurs questions nécessaires afin d'avoir une position politique sur la façon de gérer cette compétence :

- Faut-il rendre les logements aux communes comme initialement prévu ?
- Faut-il raisonner logement par logement, groupe par groupe ou sur l'ensemble des logements ?
- Est-ce que l'on rend tous les logements maintenant parce que l'on ne veut plus les gérer ?

Monsieur le Directeur ajoute qu'un transfert de compétence emporte également un transfert de charges ; la commune récupère le remboursement de l'emprunt comme les loyers. Le transfert d'emprunt est uniquement une négociation bancaire.

Monsieur BOUILLON indique que les communes ne pourront pas forcément rembourser l'emprunt, suivant le montant restant à charge.

Monsieur LELARGE rapporte que certains maires pensent ne pas récupérer leur logement.

Monsieur ETIENNE répond qu'il faut leur indiquer qu'ils peuvent les récupérer, mais qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux et d'après les 3 scénarios proposés par ENERCOOP, même celui où l'investissement est faible n'est pas réalisable pour une commune. Le problème de la 2C2A deviendrait dans ce cas celui des communes.

Monsieur SIGNORET fait remarquer qu'il est temps d'arrêter d'engager des frais pour ces logements ; il rappelle qu'un contrat a été passé avec les maires et qu'il doit être respecté.

Monsieur MATHIAS constate que 3 scénarii sont proposés par ENERCOOP et qu'au 2^{ème}, le point d'équilibre est atteint. Il ajoute qu'il est possible d'obtenir un gain énergétique sans que ça n'entraîne plus de frais pour la collectivité, alors pourquoi ne pas le faire ?

Messieurs ETIENNE et FORGET souligne qu'il ne faut pas prendre l'étude à la lettre. Elle mérite d'être affinée et le sera en fonction des orientations que le bureau est invité à remettre ce soir.

Monsieur ETIENNE ajoute que certains logements peuvent changer de système de chauffage grâce à un gainage des cheminées. Il faut étudier les travaux à envisager logement par logement.

Il est vrai qu'un contrat a été signé, indique Monsieur JP GUERIN, et qu'il est toujours gênant de le rompre. Toutefois, les communes voulant effectuer des travaux n'ont qu'à reprendre leur logement car c'est n'est pas à la Communauté de Communes de supporter le coût de travaux supplémentaires.

Monsieur MATHIAS indique qu'il faut se mettre à la place des locataires, en gagnant la cheminée, ils pourraient faire d'énormes économies de chauffage.

Monsieur FORGET indique que plusieurs possibilités sont envisageables. S'il est décidé de rendre les logements comme prévu initialement, il n'y a pas besoin de prendre de délibération, la prochaine mandature s'en occupera. S'il est décidé d'effectuer des travaux, il sera peut être nécessaire de délibérer pour fixer les conditions de calcul de la durée de retour sur investissement conduisant à programmer le retour des logements aux communes

Monsieur BOUILLON indique qu'au départ les maires laissaient leurs logements à la 2c2a et ils les récupéraient par la suite. Mais deux ans après que les travaux aient été effectués, la Sous-Préfecture a refusé et a informé les communes que désormais leurs logements appartenaient à la communauté de communes et que les maires n'avaient pas le choix.

Monsieur FORGET ajoute que ce dossier a sans doute été mal préparé juridiquement, ce qui a conduit le contrôle de la légalité à imposer un montage juridique conforme au CGCT. Si le programme avait été par la 2C2A sous la forme d'un fond de concours, les choses auraient été totalement différentes. Il s'agit donc bien d'une compétence prise par la 2C2A sans réelle ambition de l'exercer ou de mener une vraie politique de logements sociaux.

Monsieur LELARGE demande s'il n'est pas possible de contacter les maires afin d'obtenir leur ressenti.

Monsieur ETIENNE répond qu'un contact a déjà été pris auprès des maires et que seulement 11 ont répondu. Parmi eux, seule une commune souhaite récupérer son logement.

Monsieur COURVOISIER-CLEMENT demande ce qui a été proposé aux communes.

Monsieur SIGNORET répond qu'il leur a été proposé d'effectuer des travaux et donc de prolonger le délai de restitution des logements. Ils étaient d'accord pour cette solution.

Monsieur ETIENNE ajoute qu'une mutualisation sur l'ensemble du parc locatif a été proposée, ce qui a également été accepté par les maires, et serait plus rentable pour la 2C2A.

Il est constaté par Monsieur MATHIAS que sans faire de grands bouleversements, il est possible d'investir sans que cela ne nuise à la collectivité.

Monsieur MAKSUD souligne qu'il faut être prudent car plus le temps va passer et plus les frais d'entretien et de réparation seront importants.

Monsieur BOUILLON indique ne pas comprendre pourquoi il est étudié plusieurs possibilités alors que l'on souhaite rendre ces logements.

Monsieur MATHIAS indique que les maires ont connaissance de l'état dans lequel se trouvent leurs logements et qu'ils ne sont pas en mesure, financièrement, d'effectuer des travaux.

Monsieur SIGNORET estime qu'il n'y a pas assez d'éléments pour inscrire ce point à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire.

Monsieur ETIENNE ajoute qu'il faudrait effectuer une étude plus précise de chaque logement.

Monsieur MATHIAS indique qu'il est dommage de ne pas avoir inscrit ces logements dans le contrat de développement territorial, en respectant les normes BBC, il aurait été possible d'obtenir jusqu'à 45 % de subvention.

Monsieur SIGNORET répond que les logements ne répondront pas aux normes BBC, que cela entraînerait un coût trop élevé.

Monsieur COLIN rappelle qu'il faut également se positionner sur les logements de Taily et Buzancy ; cela fait 4 ans qu'ils sont sous la gestion de la 2c2a et qu'aucuns travaux de rénovation n'ont été entrepris. Il est temps de prendre une décision ; à savoir, les rénover ou bien les rendre aux communes.

Pour sa part, Monsieur ETIENNE, maire de Buzancy, souhaite que la communauté de communes le conserve et le réhabilite.

Monsieur COURVOISIER-CLEMENT indique que si la logique est de rendre les logements aux communes comme prévu au contrat, il faut aussi respecter l'engagement pris auprès des communes de Taily et Buzancy, qui était de restaurer leurs logements.

Monsieur FORGET indique que les logements sont toujours subventionnés par la Région mais qu'ils ne le sont plus par l'Etat.

Il est décidé de ne pas inscrire ce point à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire. Il est demandé également d'affiner l'étude financière.

✓ **Examen de dossiers de demande de subvention pour rénovation de Toitures / Façades**

Il est proposé au Bureau, pour délibération, l'étude des dossiers de demande de subvention Toitures-suivants :

	Commune	Travaux	Montant travaux	Montant éligible	Subvention prévue
M. et Mme Michel GERARD	08390 LE CHESNE	Toiture	8 479,07 C	6 285,57 C	471,42 e
M. et Mme Jean-Claude VIELLARD	08400 CONTREUVE	Toiture	7 889,11C	7 889,11C	1183,37 C
M. Baudouin DELANDHUY	08240 SOMMAUTHE	Toiture	18 485,31 C	10 000,00 C	1 500,00 C
Reste toiture			2 698,51 €		
Reste façade			18 807,18 €		

Les membres du Bureau, accordent les subventions pour rénovation de toitures / façades comme présentées ci-dessus, à l'unanimité.

4. PARC ARGONNE DECOUVERTE

✓ **Horaires d'ouverture du PAD pour 2013 et vote de tarifs exceptionnels**

Conformément à la délégation du Conseil de Communauté au bureau en matière d'horaires d'ouverture du PAD, M. FORGET propose au Bureau pour délibération les dates et horaires d'ouverture du PAD pour la saison 2013. :

Du 16 février au 3 mars	Samedi - dimanche	10h-18h
Du 30 Mars au 30 juin	Tous les jours	10h-18h
Du 1er juillet au 1er septembre	Tous les jours	10h-19h
Du 2 septembre au 18 octobre	Samedi, dimanche	10h-18h
Du 19 octobre au 3 novembre	Tous les jours	10h-18h

Tarifs exceptionnels à 5 €

Les samedis et dimanche du 16 février au 3 Mars
Le 30 Mars et le 3 Novembre

Différents échanges ont eu lieu entre Madame FREZARD et Monsieur FORGET, indique-ce dernier, quant à l'ouverture du parc au cours des vacances d'hiver. Est-il opportun d'ouvrir alors que l'offre est minime à cette époque, et que la mise en sécurité des sentiers notamment est en cours.

Monsieur SIGNORET demande quelle a été la fréquentation du PAD en 2012 sur cette même période. Monsieur FORGET lui répond que 522 entrées pour un chiffre d'affaires de près de 2 600 € ont été enregistrées sur 2012.

M. COURVOISIER CLEMENT estime que cette ouverture permet de lancer la saison.

Le Bureau est favorable à l'ouverture au cours des week-ends compris entre le 16/02 et le 03/03 avec application d'un tarif réduit eu égard à l'offre proposée à cette époque.

Les membres du Bureau, valide les horaires d'ouverture du PAD ainsi que les tarifs exceptionnels comme indiqués ci-dessus, à l'unanimité.

5. ENVIRONNEMENT-DECHETS MENAGERS

Proposition de facturation de la redevance incitative (grille tarifaire 2013 pour la facturation à blanc sur l'année de test) après un dernier examen en commission «Environnement» du 23 janvier 2013.

REDEVANCE INCITATIVE 2013 – Facturation à blanc - GRILLE TARIFAIRE INFORMATIVE ET PEDAGOGIQUE

Les ménages

				Décomposition de la part fixe					part variable à la levée (€ à la levée)			
	REOM 2012	Nbre de redevables	volume de bac	Déchèterie	tri	administrative	collecte OMr *	part fixe totale	0 à 13 **	14 à 26	27 à 39	40 et +
1 personne	81	2461	60 *	17	6	6	33,00 €	62,00 €	68,50 €	81,50 €	107,50 €	146,50 €
2 personnes	159	2805	120	34	12	6	72,00 €	124,00 €	130,50 €	143,50 €	169,50 €	208,50 €
3 personnes	226	923	180	50	18	6	108,00 €	182,00 €	188,50 €	201,50 €	227,50 €	266,50 €
4 personnes	280	809	240	65	24	6	144,00 €	239,00 €	245,50 €	258,50 €	284,50 €	323,50 €
5 personnes	313	317	360	70	26	6	216,00 €	318,00 €	324,50 €	337,50 €	363,50 €	402,50 €
6 personnes et+	315	116	360	75	28	6	216,00 €	325,00 €	331,50 €	344,50 €	370,50 €	409,50 €
Résidence secondaire	123,5	787	120	30	12	6	72,00 €	120,00 €	126,50 €	139,50 €	165,50 €	204,50 €

* Part fixe d'accès au service de collecte des OMr calculée sur la base de 0,60 €/litre de contenance du bac mis à disposition du foyer

** Intégration de 13 levées forfaitaires à la part fixe pour les foyers.

Monsieur FORGET souligne que même si le bac est présenté moins de 13 fois par an, les usagers paieront tout de même 13 levées, car celles-ci font partie de la part fixe ; dès la 14^{ème} levée, la facturation s'effectuera à la levée. Par contre, concernant les résidences secondaires, la facturation démarrera dès la première présentation du bac.

Monsieur FORGET précise que cette grille permet un équilibre budgétaire à hauteur d'une présentation tous les 15 jours en moyenne pour tous les types de ménages. Néanmoins, à l'heure actuelle il y a une grosse incertitude au niveau du taux de TVA qui s'appliquera aux déchets ménagers en 2014, qui, s'il augmente, entraînerait une répercussion sur les usagers. Il ajoute que cette grille est donc calculée sur les bases du budget 2013. Les levées que seront enregistrées sur l'année permettront aussi de réviser cette grille pour l'adapter au mieux au contexte technique et budgétaire qui s'appliquera en 2014.

Monsieur le Directeur demande si le détail de la part fixe doit apparaître sur les factures.

Monsieur SIGNORET souhaite que l'accès au service soit remplacé par collecte des ordures ménagères, ce qui sera plus lisible pour les usagers.

Monsieur FORGET prend note de cette modification et aborde le sujet des sacs prépayés.

Les dérogations à l'utilisation d'un bac

Les résidences principales et résidences secondaires peuvent demander une dérogation à l'utilisation d'un bac (sous condition de manque de place pour stockage ou problème de mobilité). Dans ce cas :

- Les résidences secondaires seront facturées sur la base de la même part fixe (120 €) avec dotation incluse de 5 sacs de 50 litres. Chaque sac sera ensuite acheté au tarif de 2 €/sac (par rouleau de 25 sacs)
- Les résidences principales seront facturées sur la base d'une part fixe identique avec ajout des 26 levées forfaitaires et dotation incluse de rouleaux de sacs présentant une équivalence volumétrique. Chaque sac sera ensuite acheté au tarif de 2 €/sac (par rouleau de 25 sacs)

Par ailleurs, dans le cas de surproduction ponctuelle de déchets, les particuliers gardent la capacité d'acheter, à concurrence d'un rouleau de sacs de 50 litres maximum par an, des sacs prépayés.

Monsieur COURVOISIER-CLEMENT indique que la commission environnement était parvenue à un calcul équitable et juste, mais politiquement, ces calculs pour les foyers composés d'une personne ont été revus à la baisse et sont de nouveau sous-facturés.

Concernant les habitats collectifs, indique Monsieur FORGET, les bacs seront distribués par immeuble ; pour les maisons individuelles louées par les bailleurs sociaux, un bac sera distribué par maison.

Monsieur COURVOISIER-CLEMENT souligne qu'il y aura certainement des problèmes entre les maisons individuelles, qui ne peuvent pas rentrer leur bac et les immeubles situés aux alentours, qui risquent de déposer leurs ordures ménagères dans ces bacs.

Monsieur D GUERIN indique que dans les années à venir, il est envisagé de ne collecter les ordures ménagères qu'une fois sur deux.

Monsieur FORGET confirme qu'effectivement dans quelques années, s'il est prouvé une sous-utilisation du service de collecte, le CGCT prévoit la possibilité de demander une dérogation auprès des services de l'Etat. Cela ne sera possible qu'après une analyse de quelques années.

Monsieur MATHIAS demande si des sacs prépayés seront mis à disposition pour les salles polyvalentes. Il questionne également sur les solutions qui pourraient être apportées aux personnes dont le camion ne peut pas accéder à la rue.

Monsieur FORGET répond qu'effectivement des sacs prépayés vont être disponibles à la vente pour les salles polyvalentes. Il ajoute que des dérogations seront, exceptionnellement, accordées pour les personnes ne pouvant pas emmener leur bac, et donc pour des questions de manipulation, sur certificat médical.

Les activités professionnelles privées et publiques

		Part fixe				
	volume de bac	Déchèterie	tri	administrative	collecte Omr *	part fixe totale
Activités publiques	*	17***	6	6	En	29 €
Activités privées	*	14 ****	6	6	fonction	26 €

					des bacs	
--	--	--	--	--	----------	--

* Le choix du nombre et des volumes des bacs mis à disposition des activités professionnelles privées ou publiques est laissé libre.

Chaque bac amènera en fonction de son volume une facturation forfaitaire d'accès au service, puis fera l'objet de facturations à la levée, dès la première, en fonction de la grille utilisée pour les ménages à savoir :

0,50 € pour les 13 premières levées, 1 € pour les 13 suivantes, 2 € pour les 13 suivantes, et 3 € à partir de la 40^{ème}.

*** les activités publiques continueraient à avoir un accès illimité et forfaitaire aux déchèteries,

**** les activités privées continueraient à se voir facturer les dépôts en déchèterie

Une commune pourra donc librement choisir le nombre et le type de bacs dont elle a besoin, et opter, si elle le souhaite, pour l'utilisation de sacs prépayés pour les déchets produits dans le cadre de location de salle des fêtes (tarifs identiques à ceux pratiqués pour les autres usagers).

Monsieur FORGET rappelle la liste des règles dérogatoires suivante :

- ✓ Cas des activités professionnels où le siège de la société est à la même adresse que l'entreprise (exploitation agricole, certains artisans) : Autorisation d'une sur-dotation du bac principal affecté au ménage libérant un volume supplémentaire facturé à l'entreprise.
- ✓ Cas des résidences secondaires demandant le recours à des sacs prépayés
- ✓ Cas des résidences principales, ne présentant pas de place pour le stockage du bac, ou contraintes de mobilité : part fixe forfaitaire calculée à hauteur d'un RI avec une présentation par quinzaine et dotation d'un nombre de sacs inclus dans la facturation, puis achat à 2 € du sac pour complément en cours d'année
- ✓ Cas du grand collectif : parc de conteneurs de gros volume mis à disposition d'un ensemble de logement avec facturation « collective »

Les membres du Bureau, donnent un avis favorable sur la grille tarifaire présentée ci-dessus, à l'unanimité.

I FINANCES:

- Débat d'Orientations Budgétaires 2013

Déchets Ménagers

Type de dépense	Exercice 2012		Exercice 2013		
	Inscription budgétaire		Proposition d'inscription budgétaire	Evolution BP	Argumentation
DECHETS MENAGERS					
Ordures Ménagères – Fonctionnement dépenses					
Charges à caractère général	D	680 000 €	616 000,00 €	baisse	Economie de prestations de service en collecte
Charges de personnel	D	340 000 €	340 000,00 €		Pas d'évolution. Fonctionnement à personnel constant
Charge de gestion courante	D	813 000 €	827 000,00 €	légère hausse	Augmentation des coûts de traitement dont TGAP, TVA et cotisation VALODEA (anticipée en 2011)
Charges financières	D	23 014,50 €	13 440,00 €	baisse	intérêts emprunt déchèterie inclus
Charges exceptionnelles	D	316 805 €	0,00 €		titres annulés
Provision pour impayés	D	40 000 €	40 000,00 €	stabilité	
Dépenses imprévues	D	129 000,00 €	0,00 €		compte d'équilibre de la section - à déterminer dans le montage définitif du budget
Virement à la section d'investissement	D	158 519,78 €			à déterminer au moment du vote du budget pour équilibrer la section d'investissement
Opération d'ordre de transferts entre sections - dotations aux amortissements	D	97 295,13 €	177 800,74 €		démarrage des amortissements camions et bennes en 2012 (bacs et conteneurs amortis en 2013)
Ordures Ménagères – Fonctionnement recettes					
Atténuation de charges	R	12 000,00 €	9 000,00 €		1 agent en arret 4 mois
Produits exceptionnels		2 000,00 €	2 000,00 €		pénalités de marché PWS sur commande passée en 2012
Ventes de produits fabriqués, prestations de services	R	1 671 242,51 €	1 737 000,00 €		augmentation des produits de vente matériaux
Subventions d'exploitation	R	255 100,00 €	233 000,00 €		péréquation de transport, aides à la communication, Soutiens à la tonne, subventions poste prévention et compostage,
Produits financiers	R	0,00 €			part sociale emprunt Crédit agricole
Opération d'ordre de transferts entre sections	R	38 707,12 €	36 672,00 €	stabilité	reprises de subvention
TOTAL fonctionnement	D	2 597 634,41 €	2 014 241 €		
	R	1 979 049,63 €	2 017 672,00 €		

Type de dépense	Exercice 2012		Exercice 2013		
	Inscription budgétaire		Proposition d'inscription budgétaire	Evolution BP	Argumentation
DECHETS MENAGERS					
Ordures Ménagères – Investissement dépenses					
	D	27 036,47 €			
Emprunts	D	19 107,79 €	19 900,00 €	stabilité	remboursement emprunt déchèterie
Immobilisations incorporelles	D	21 000,00 €	30 000,00 €		A prévoir si achat d'un logiciel de facturation RI en RAR
Immobilisations corporelles	D	635 500,00 €	93 000,00 €		<i>compléments achat bacs et PAV</i>
<i>Dépenses imprévues</i>	D	0,00 €			<i>équilibre de section</i>
<i>Opération patrimoniales</i>		3 000,00 €			
Immobilisations en cours	D	5 000,00 €	5 000,00 €		<i>programme déchèteries achevé</i>
Opérations d'ordre de transfert entre sections	D	38 707,12 €	36 672,00 €	stabilité	<i>reprises de subvention</i>
Ordures Ménagères – Investissement recettes					
affectation de résultat					
Virement de la section d'exploitation	R	158 519,78 €			virement pour équilibre de la section d'investissement
Dotations, fonds divers	R	320 536,47 €	30 000,00 €		FCTVA sur achat camion
Subvention d'investissement	R	170 000,00 €	40 000,00 €		subvention ADEME de 6,6 €:HAB pour RI non inscrite
Emprunts	R	0,00 €			
Opérations patrimoniales		3 000,00 €			
<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	R	97 295,13 €	177 800,74 €	hausse	<i>dotation aux amortissements</i>
TOTAL investissement hors résultat reporté	D	722 315 €	184 572,00 €		
	R	749 351 €	247 800,74 €		

Parc Argonne Découverte

Type de dépense	Exercice 2012			Exercice 2013		
	Inscription budgétaire	Réalisé sur l'exercice	Reste à réaliser	Proposition d'inscription budgétaire	Evolution BP 2008/BP2009	Argumentation
PAD						
Fonctionnement dépenses						
		607 851,10 €	248 268,64 €	359 582,46 €	325 970,05 €	
Charges à caractère général	D	186 000 €	185 994,81 €	5,19 €	198 970,00 €	<i>petite hausse liée à l'accueil des oiseaux et essai de nettoyage en prestation de service</i> Nourriture animaux, programme évènementiel, alimentation (resto)
Charges de personnel	D	252 125 €	249 865,56 €	2 259,44 €	235 000,00 €	<i>Accueil du fauconnier sur 10 mois - pas de provision pour agent en maladie (à ajouter)</i> provision pour prime annuelle et révision de l'articulation en postes permanents (accueil sur permanent à 28h/hebdo, un seul cuisinier serveur à mi-temps, postes mutualisés vergers natura 2000)
Dotations aux amortissements	D	483 313,81 €	483 313,81 €	0,00 €	496 865,29 €	<i>nouveaux amortissements liés au programme d'extension</i>
Charges financières	D	23 661,77 €	23 661,77 €	0,00 €	19 383,59 €	<i>pas d'évolution notable</i> nouvel emprunt à constater fin 2013 pour financer la sceno mais remboursement sur 2014
Virement section d'investissement	D			0,00 €		
Charges exceptionnelles	D	500 €		0,00 €	500,00 €	<i>uniquement titres annulés</i>
Fonctionnement recettes						
Atténuation de charges	R	24 000,00 €	16 169,68 €	7 830,32 €	- €	pas de congés maternités, maladies
reprise de subventions	R	283 221,12 €	283 221,12 €	0,00 €	314 229,15 €	<i>nouveaux amortissements liés au programme d'extension</i>
Produits des services	R	244 000,00 €	301 675,60 €	-57 675,60 €	300 000,00 €	<i>Chiffre d'affaires</i>
Dotations, subventions	R	34 297,00 €	15 412,00 €	18 885,00 €	4 415,00 €	<i>Accustica mission chercheur,</i>
produits exceptionnels	R	500,00 €	387,50 €	112,50 €	500,00 €	
Subventions exceptionnelles	R	607 851,10 €	248 268,64 €	359 582,46 €	657 545,18 €	subvention d'équilibre 2012 et 2013
TOTAL fonctionnement	D	945 600,58 €	1 191 104,59 €	2 264,63 €	1 276 689 €	
	R	1 193 869,22 €	865 134,54 €		1 276 689 €	
		248 268,64 €	-325 970,05 €		0 €	
résultat 2011cumulé					-331 575 €	de déficit estimé sur exercice 2013
résultat cumulé 2012					-331 575,13 €	de déficit cumulé à fin 2013

Type de dépense	Exercice 2012				Exercice 2013		
	Inscription budgétaire	Réalisé sur l'exercice	différence de réalisation	Reste à réaliser	Proposition d'inscription budgétaire	Evolution BP 2012/BP2013	Argumentation
Parc Argonne découverte							
NOCTURNA – Investissement dépenses							
		37 939,13 €	37 929,13 €			59 307,98 €	
Reprises de subventions	D	283 221 €	283 221 €	0 €		314 229,15 €	stabilité démarrage de l'amortissement des subventions en 2011
Emprunts	D	107 355,62 €	107 355,62 €	0 €		111 445,16 €	emprunt sceno ?
opérations patrimoniales		10 000,00 €	0,00 €	10 000 €		10 000,00 €	
Immobilisations incorporelles	D	121 600 €	117 167,92 €	4 432 €		2 000,00 €	hausse importante frais d'insertions marchés publics travaux
					3 000,00 €	105 248,00 €	Fin de la mission de MO sceno
Immobilisations corporelles	D	66 000,00 €	36 549,92 €	29 450 €	29 000,00 €	40 000,00 €	achat oiseaux
Autres immo financières	D	40 000,00 €	39 953,93 €	46 €			plus de frais d'expertise sapiteurs - report sur BG pour engagement procédure
Immobilisations en cours	D	363 000,00 €	211 122,21 €	151 878 €	150 000,00 €	307 952,00 €	Totalité des budgets consacrés à la présentation d'oiseaux+aire de spectacle volières (152000 HT), aire de spectacle, solde marché sermadep
						1 231 880,00 €	intégralité des travaux de réalisation de la sceno
NOCTURNA – Investissement recettes							
Dotations aux amortissements	R	483 313,81 €	483 313,81 €	0,00 €		496 865,29 €	
Dotations, fonds divers	R	53 000,00 €	33 036,00 €	19 964,00 €	19 000,00 €	52 725,00 €	
						206 549,00 €	
Virement section de fonctionnement	R	45 500,00 €		45 500,00 €		0,00 €	
opérations patrimoniales	R	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €		10 000,00 €	
GFP de rattachement		197 742,06 €	197 742,06 €	0,00 €			
Emprunts						452 382,00 €	
Subventions d'investissement	R	285 060,00 €	59 900,00 €	225 160,00 €	185 000,00 €	497 840,00 €	toutes subventions (solde attendus et financement prévisionnel aménagements 2012)
						694 025,00 €	
TOTAL investissement	D	991 177 €	795 371 €	195 806,02 €	182 000,00 €	2 122 754,31 €	
	R	1 074 616 €	773 992 €	300 624,00 €	204 000,00 €	2 410 386,29 €	
solde 2012			-21 378,85 €		22 000,00 €	287 631,98 €	de résultat estimé sur exercice 2013
résultat cumulé 2011		-	37 929,13 €			228 324,00 €	de résultat cumulé estimé fin 2013
solde 2012 cumulé		-	59 307,98 €				

Piscine

Type de dépense	Exercice 2012				Exercice 2013		
	Inscription budgétaire	Réalisé sur l'exercice	Solde d'exécution	Reste à réaliser	Proposition d'inscription budgétaire	Evolution	Argumentation
Piscine communautaire Investissement							
Investissement dépenses							
							Déficit d'investissement
Dépenses imprévues	D						
Opérations de transfert entres sections	R						
Emprunts et dettes	D						
Immobilisations incorporelles	D	124 000,00 €	4 933,50 €	119 066,50 €	56 000,00 €	56 000,00 €	<i>reste à payer cabinets non retenus (2x28'000)</i>
Immobilisations corporelles	D	460 000,00 €	431 873,34 €	28 126,66 €			
Immobilisations en cours	D					537 085,90 €	<i>MO (43085,90) + Po et Po (430'000) + etude sol 4'000+ contrôle technique (40'000)+ SPS(24'000)</i>
Investissement recettes							
Opérations de transfert entres sections	R						
Subventions d'investissement	R	116 800,00 €		116 800,00			
<i>Emprunts et dettes</i>	R						
<i>GFP de rattachement</i>	R	467 200,00	436 806,84	30 393,16		593 085,90 €	
TOTAL investissement	D	584 000,00 €	436 806,84 €	147 193,16 €	56 000,00 €	593 085,90 €	
	R	584 000,00 €	436 806,84 €	147 193,16 €	0,00 €	593 085,90 €	
						Résultat prévisionnel exercice 2013	0,00 €
Résultat 2011		-				Résultat prévisionnel cumulé exercice 2011	0,00 €
Résultat cumulé 2009		0,00 €					
Résultat cumulé 2010		-					

Monsieur FORGET précise que pour l'année 2013 les seules dépenses inscrites concernent des frais d'études. Dans un souci de sincérité budgétaire, des décisions modificatives seront proposées au conseil dès lors que des marchés de travaux seront lancés.

Bâtiment d'entreprises

BATIMENT D'ENTREPRISES - PLAN DE FINANCEMENT ACTUALISE									
		Montants HT				Exercice 2013 (HT)			
		Dernier plan de Financement	Réalisé sur l'exercice 2012	Dépenses/ recettes totales	PF actualisé 31/12/12	Reste à réaliser	Proposition d'inscription budgétaire	Evolution BP PF initial / PF actualisé	Argumentation
D E P E N S E S	Acquisition terrains (sur ZAC Vouziers)	27 000,00 €	0,00 €	0,00 €	50 149,00 €		50 149,00 €		Inscription 2012: Provision correspondant au coût réel du terrain selon tarifs décidés sur la zone: 3000 m ² à 11€HT ("achat à soi-même"). A noter: la parcelle prévue pour l'implantation du projet a une superficie de 4559 m ² - il était envisagé de prévoir un "bâtiment éolien" en + du projet pépinière Proposition 2013: parcelle de 4559 m ² . La tranche conditionnelle du bâtiment éolien est abandonnée (info entreprise Windvision).
	Travaux - ferme				951 617,00 €		951 617,00 €		Proposition 2013: montant de l'estimatif issu de l'Avant Projet Détaillé du cabinet SUAN
	Option Travaux - HQE/BBC	951 617,00 €			100 000,00 €		100 000,00 €		Proposition 2013: Estimatif effectué par le cabinet SUAN pour respecter les critères HQE non complet (plancher armé et isolé 33 000 € + étanchéité bardage couverture 25 000 € + portes sectionnelles 5 000 € + mode de régulation chauffage en attente)
	Option Travaux - panneaux photovoltaïques	117 000,00 €			117 000,00 €		117 000,00 €		Proposition 2013: estimatif SUAN
	Option Travaux - renforcement pont roulant	0,00 €			30 000,00 €		30 000,00 €		Proposition 2013: pas d'estimatif à ce jour
	Etudes, Maîtrise d'œuvre et Frais divers (8%)	70 000,00 €	19 797,89 €		95 889,36 €		76 091,47 €		Proposition 2013: correspond à 8% de l'enveloppe globale travaux (ferme + option) à noter rémunération SUAN = 6.5% - réalisé en 2012 (cabinet SUAN + sous-traitants dépôt PC)
	Frais de communication et signalétique	0,00 €			10 000,00 €		10 000,00 €		Proposition 2013: mise en place d'un totem d'entrée + frais de communication
	Frais d'ingénierie de projet (sur 3 ans)	0,00 €			20 000,00 €		20 000,00 €		
	Provision pour charges financières	0,00 €							
TOTAL DEPENSES	1 165 617,00 €	0,00 €		1 374 655,36 €	0,00 €	1 354 857,47 €			
R E C E T T E S	Avance remboursable - Conseil Général	150 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	100 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €		Proposition 2013: positionnement du CG08 en 2011 - attribution 100 000 € en avance remboursable
	Avance remboursable - Région	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		Proposition 2013: dépôt dossier demande subvention en attente
	Subvention - Etat PER	157 292,55 €	0,00 €	0,00 €	200 000,00 €	157 292,55 €	200 000,00 €		Proposition 2013: dépôt dossier demande subvention en attente consultation des entreprises
	Subvention - FEDER	97 292,55 €	0,00 €	0,00 €	236 577,23 €	97 292,55 €	236 577,23 €		Proposition 2013: dépôt dossier demande subvention en attente consultation des entreprises
	TOTAL RECETTES	554 585,10 €	60 000,00 €		536 577,23 €	294 585,10 €	476 577,23 €		La Région et l'Europe plafonneront l'aide à 35% du montant des investissements éligibles

Monsieur COURVOISIER-CLEMENT s'interroge quant à l'option prévue et concernant l'installation d'un pont roulant.

Monsieur ANCELME répond qu'il n'y a aucune certitude quant à l'installation de ce pont, ni à son financement ; si cette option est activée, il faudra encore définir si l'entreprise ou la 2c2a finance.

Zone d'Activités Economique de Vouziers

	Montants HT					Proposition d'inscription budgétaire	Evolution BP PF initial / PF actualisé	Exercice 2013 (HT)	
	Dernier plan de Financement	Réalisé sur l'exercice 2012	Dépenses/ recettes totales	PF actualisé 31/12/12	Reste à réaliser				
D E P E N S E S	Acquisition terrains	660 000,00 €	0,00 €	662 172,78 €	662 172,78 €	0,00 €	0,33%		
	Emprunts terrains	75 000,00 €	0,00 €	58 049,98 €	58 049,98 €	0,00 €	-29,20%		
	Taxe archéologie préventive	125 000,00 €	0,00 €	122 422,00 €	122 422,00 €	0,00 €	-2,11%	Rappel: il s'agit du diagnostic archéologique réalisé par le CG08	
	Provision archéologie complémentaire	411 400,00 €	0,00 €	383 567,87 €	403 755,64 €	20 187,77 €	-1,89%	Proposition 2013: les marchés INRAP réalisés s'élevaient à 211 400,54 € + 192 355,10 € = 403 755,64 €. L'INRAP finalise actuellement le rapport archéologique.	
	Provision Archéologie complémentaire - Tranche conditionnelle	262 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-262 800,00 €	A noter: certaines zones demeurent toujours sous réserves archéologiques. La DRAC prendra une décision sur les suites (clôture du dossier ou nouvelles prescriptions) après analyse du rapport INRAP.	
	Travaux d'aménagement	2 268 950,78 €	2 206 963,96 €	2 558 789,81 €	2 568 734,37 €	9 944,56 €	11,67%	Réalisé 2012: factures Eiffage et ses sous-traitants (2 087 708,06 €) + facture SPIE Est (éclairage public) de 119 255,90 € Proposition 2013: Reste à réaliser sur factures en cours 9944,56 €	
	Provision pour plateformage	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-100 000,00 €	Rappel: il s'agissait d'une provision pour effectuer des opérations de terrassement non effectuées (du fait du coût des travaux inférieur aux prévisions) et/ou supporter des travaux imprévus
	Maîtrise d'œuvre et frais d'études	107 300,00 €	31 204,20 €	112 988,14 €	123 065,54 €	10 077,40 €	10 077,40 €	12,81%	Réalisé 2012: factures GNAT de 19 528,60 € + SATER (contrôle des réseaux) de 11 675,60 € Proposition 2013: Reste à réaliser sur factures GNAT en cours 4077,40 € (hors éclairage public) + frais de géomètre et divers 6000 € (hors partie GNAT qualification rue communale)
	Raccordements électriques et enfouissement des lignes aériennes	242 000,00 €	313 593,33 €	313 593,33 €	313 593,33 €	0,00 €	0,00 €	22,83%	Réalisé 2012: travaux d'enfouissement des lignes électriques + mise en place du réseau électrique sur la ZAC Proposition 2013: néant
	Dossier loi sur l'eau	4 060,00 €	0,00 €	4 060,00 €	4 060,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	
	Ingénierie affectée sur l'opération depuis 2001	73 000,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €	0,00 €	0,00 €	2,67%	Réalisé 2012: opération comptable réalisée en 2012. Conformément au plan de financement de la zone.
	Travaux de signalétique	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00%	Réalisé 2012: Proposition 2013: Mise en place d'une signalétique à l'échelle
	Frais de commercialisation	50 000,00 €	6 400,00 €	8 900,00 €	50 000,00 €	41 100,00 €	41 100,00 €	0,00	Réalisé 2012: installation panneaux Benoit Keller (3900 €) + contrat portail Internet 2500 € Proposition 2013: 5 panneaux promotionnels + prospectus promotion du territoire + site Internet CADEV (en préparation) + autre (SIM ou campagne presse) ?
	Frais de notaire	0,00 €	8 708,00 €	8 708,00 €	8 708,00 €	0,00 €	0,00 €	nc	Réalisé 2012: frais de création de la ZAC 8 532 € + frais d'enregistrement 176 €
	Provision pour charges financières de portage par la ZCA	300 000,00 €	16 145,04 €	24 313,88 €	279 975,59 €	255 661,71 €	40 718,48 €	-7,15%	Réalisé 2012: il s'agit du versement des intérêts relatifs au premier emprunt de 1 M€ sur 3 ans Proposition 2013: il s'agit des restes à payer sur un premier emprunt de 1M€ qui avait été contracté en 2009 sur 3 ans + frais d'intérêts relatifs à l'emprunt de 1 200 000 € qui va être contracté sur 10 ans
	Taxe foncière	nc	9 329,00 €	nc	nc	nc	9 500,00 €		Frais de fonctionnement
Provision pour entretien	nc	nc	nc	nc	nc				
TOTAL DEPENSES	4 729 510,78 €	2 667 343,53 €	4 332 565,79 €	4 719 537,23 €	386 971,44 €	181 528,21 €	-0,21%	A noter: avance remboursable du CG08 remboursable au fur et à mesure de la vente des terrains sur la partie artisanale	
R E C E T T E S	Conseil Général des Ardennes - SUBVENTION	660 249,00 €	438 800,40 €	438 800,40 €	660 249,00 €	221 448,60 €	0,00%	Proposition 2013: Participation financière prévue du Conseil Général	
	Conseil Général des Ardennes - AVANCE REMBOURSABLE	650 000,00 €	603 102,83 €	603 102,83 €	650 000,00 €	46 897,17 €	0,00%	Proposition 2013: Avance remboursable prévue par le Conseil Général (remboursement au fur et à mesure de la vente des terrains dédiés aux activités artisanales et aux PME - hors partie	
	Conseil Régional de Champagne Ardenne	300 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	300 000,00 €	150 000,00 €	0,00%	Proposition 2013: Participation régionale prévue	
	Etat - FNADT	1 300 000,00 €	720 561,61 €	958 543,57 €	1 142 960,29 €	184 416,72 €	184 416,72 €	-13,74%	Proposition 2013: Participation financière de l'Etat - Au regard des dépenses éligibles, la somme allouée sera inférieure aux prévisions, à savoir 1 142 960,29 €
	Etat - DDR	340 000,00 €	202 042,00 €	253 042,00 €	340 000,00 €	86 958,00 €	86 958,00 €	0,00%	Proposition 2013: Participation de l'Etat au titre de la Dotation de Développement Rural
	Emprunt bancaire	nc	1 200 000,00 €	nc	nc	nc	0,00 €	nc	Proposition 2013: emprunt contracté en 2012
	Vente parcelle Leclerc	nc	nc	nc	nc	nc	524 719,00 €	nc	Proposition 2013: acte de vente en préparation (40363 m ² à 13 €)
	Vente bâtiment d'entreprise						50 149,00 €		
TOTAL RECETTES (Hors emprunt + vente parcelle Leclerc)	3 250 249,00 €	3 314 506,84 €	2 403 488,80 €	3 093 209,29 €	689 720,49 €	1 264 588,49 €	-5,08%	A noter: L'ensemble des recettes prévues des différents financeurs sont des recettes provisionnelles qui pourraient s'avérer inférieures aux prévisions (en fonction des factures correspondantes aux dépenses éligibles sélectionnées par chacun des financeurs)	
R A T I O N S C O N N E	Dépenses (Budget Général)	Réalisation d'un giratoire sous transfert de maîtrise d'ouvrage du CG08 - Montant HT	277 943,86 €	201 047,47 €	201 047,47 €	277 943,86 €	76 896,39 €	76 896,39 €	Proposition 2012: Montant estimatif HT actualisé (comprenant effilage + spie)
	Recettes (Budget Général)	Giratoire - subvention CG08	138 971,93 €	0,00 €	0,00 €	138 971,93 €	138 971,93 €	138 971,93 €	
		Giratoire - subvention Etat	84 340,68 €	0,00 €	0,00 €	84 340,68 €	84 340,68 €	84 340,68 €	
	TOTAL RECETTES GIRATOIRE	223 312,61 €	0,00 €	0,00 €	223 312,61 €	223 312,61 €	223 312,61 €	223 312,61 €	

Monsieur COLIN indique qu'il faut prévoir le remboursement de l'avance reçue par le Conseil Général des Ardennes, pour la parcelle vendue au Centre LECLERC.

Parc d'Activités Economique de Buzancy

		Exercice 2012 (HT)			Exercice 2013 (HT)		
		Inscription budgétaire	Réalisé sur l'exercice	Reste à réaliser	Proposition d'inscription budgétaire	Evolution BP 2010/BP2009	Argumentation
D E P E N S E S	Entretien	2 000,00 €	1 050,00 €	950,00 €	2 000,00 €		Proposition 2012: Entretien des terrains
	Remboursement avance du Conseil Général	85 464,00 €	0,00 €	85 464,00 €	85 464,00 €		Proposition 2012: montant correspondant à la vente d'une parcelle à la SCREB; remboursement de l'avance remboursable du Conseil Général "au fur et à mesure de la vente des terrains".
	Divers	0,00 €	900,00 €	-900,00 €	0,00 €		Réalisé 2011: facture Dumay pour la réalisation d'un plan de récolement de la zone avec ensemble des réseaux
	Taxe foncière	2 400,00 €	2 954,00 €	-554,00 €	3 100,00 €		Réalisé 2011: le service des impôts a mis à jour sa base d'imposition en transférant les terrains de la zone de foncier agricole à foncier bâti.
	TOTAL DEPENSES	89 864,00 €	4 904,00 €	84 960,00 €	90 564,00 €		A noter: dépenses totales ZA Buzancy= 1 113 531,43 (hors taxes foncières)
R E C E T T E S	Subvention - Conseil Régional	75 000,00 €	0,00 €		75 000,00 €	0,00 €	Proposition 2013: Après avoir accordé 3 prorogations ces 3 dernières années, la Région souhaite solder le dossier à hauteur des 75 000 € (pour rappel la convention imposait la vente d'au moins 50% des terrains dans les deux ans suivant la réalisation des travaux).
	TOTAL RECETTES	75 000,00 €	0,00 €		75 000,00 €	0,00 €	

Monsieur MATHIAS indique qu'il est possible d'équiper certains territoires d'internet via un satellite. Il en est de même avec l'installation de répéteur pour l'accès à la téléphonie. L'investissement ne semble pas élevé puisque le coût estimé est de 400,00 €. La commercialisation de parcelles est plus aisée sur une zone équipée de réseaux.

Monsieur SIGNORET a reçu dernièrement le Directeur d'Orange qui indique que la couverture en téléphonie mobile de la ZA à Buzancy est assurée en 3G. Le Président informe le bureau d'une prochaine rencontre avec le Conseil Général des Ardennes et les opérateurs de téléphonie mobile afin de présenter l'état des lieux de couverture mobile, et de l'accès à internet par haut débit, ainsi que les solutions technologiques individuelles existantes pouvant souvent résoudre les problématiques des entreprises.

Monsieur MATHIAS ajoute qu'en matière de très haut débit, la priorité donnée par le département concerne le secteur de Douzy / Tournes. Les perspectives d'amener les réseaux sur le Sud Ardennes, par le Conseil Général, sont de 5 ans.

M. GUERIN ajoute que le Conseil Général peut aider les particuliers à s'équiper de paraboles dès lors qu'ils se situent en zone blanche.

M. SIGNORET affirme que les opérateurs n'investiront pas sans avoir l'assurance de récupérer suffisamment d'abonnements.

Budget Général

Type de dépense	Exercice 2012			Exercice 2013		
	Inscription budgétaire	Réalisé sur l'exercice	Solde d'exécution	Proposition budgétaire	Evolution BP 2012/BP2013	Argumentation
Budget Général						
Fonctionnement dépenses						
Charges à caractère général	D	616 390 €	456 910,42 €	159 479,58 €	629 505,00 €	Evolution-mise en œuvre Natura 2000 et vergers Etudes (natura2000-154272, vergers 90236, RAM25000, schéma de services 58807) + RSP (8000) Agenda21?
Charges de personnel	D	600 000 €	572 891,22 €	27 108,78 €	654 000,00 €	hausse Plus 2%; avec prime. Avec gardien aire d'accueil (+25000 si ingénieur pdt 9 mois) qui sont cofinancés
Dépenses imprévues	D	50 000 €	0,00 €	50 000,00 €		
Dotations aux amortissements	D	253 752,64 €	253 752,64 €	0,00 €	289 926,92 €	amortissement Aides FISAC et toitures/façades
Autres charges de gestion courante	D	1 247 264,14 €	640 707,74 €	606 556,40 €	1 135 945,18 €	indemnités élus, subv piscine (244000), Tourelles (27200), FJEP (12500+14000), Chambre d'agri (9000), projets associatifs (10000), OTAA (96700)+ versement déficit PAD 2012+2013 (657545,18)+CERFE, subvention URCA (30'000)
Attributions de compensation versées aux communes					1 415 092,94 €	attributions de compensation (1415092,44)
Charges financières	D	51 577,00 €	51 573,61 €	3,39 €	50 658,79 €	
Atténuation de produits	D	243 904,00 €	234 629,30 €	9 274,70 €	230 099,00 €	FNGIR (210099), reversement taxe de séjour (20000)
Provision pour impayés	D	15 000,00 €			10 000,00 €	impayés pour loyers des logements
Charges exceptionnelles	D	3 101 431,21 €	8 091,44 €	3 093 339,77 €	10 000,00 €	solidarité étudiants (10000)
Fonctionnement recettes						
Atténuation de charges	R		35 179,45 €	-35 179,45 €	15 000,00 €	remboursement congés maladies
Reprises de subvention	R	85 880,13 €	85 880,13 €	0,00 €	85 880,12 €	pas de changement
Produits des services	R	143 300,00 €	100 527,99 €	42 772,01 €	47 000,00 €	Charges locatives (12000), refacturation vergers (15000, réalisé 2012 était 12000) - refacturation ingénierie bat ent (20000)
Impôts et taxes	R	1 871 340,00 €	1 904 281,95 €	-32 941,95 €	1 971 648,14 €	prospectivité financière (1903798,07) + prévision hausse du FPIC à 67850,07€
Impôts reçus reversés aux communes					1 415 092,94 €	Passage en FPU
Dotations, subventions	R	1 250 321,00 €	891 909,90 €	358 411,10 €	1 434 809,40 €	hausse DGF bonifiée (569000+190000), compensations exonérations fiscalité (95000), FDPTP (110000), Etat-Europe Natura 2000 (104220 + 93343,4), ORAC (12285 (2eme tranche)), subventions vergers (60741), RAM(39220) Ingénierie (78000) RSP (20000) RSP (30000) Contrat aidé AAGV(10000+23000) Agenda 21?subv DETR pour l'ingénierie (19000)?
Autres produits de gestion	R	119 000,00 €	117 132,34 €	1 867,66 €	121 618,00 €	stabilité pas de nouveaux logements, augmentation des loyers de 2,20%
Produits exceptionnels	R	2 300,00 €	2 977,05 €	-677,05 €	2 300,00 €	
	D	6 179 318,99 €	2 218 556,37 €		4 425 227,83 €	0,00 €
TOTAL fonctionnement	R	3 472 141,13 €	3 137 888,81 €		5 093 348,60 €	0,00 €
		-2 707 177,86 €	919 332,44 €		668 120,77 €	
Résultat 2010			3 544 135,07 €			
Résultat d'exercice 2011			919 332,44 €			
Résultat cumulé 2011			4 463 467,51 €			

Monsieur FORGET précise que la hausse des charges du personnel est due au recrutement d'un gardien d'aire d'accueil des gens du voyage. Il est également provisionné le recrutement d'un ingénieur en mutualisation.

Monsieur le Directeur ajoute qu'il faut, aussi, étudier comment la compétence SCOT va être portée ainsi que l'agenda 21.

Type de dépense	Exercice 2012				Exercice 2013		
	Inscription budgétaire	Réalisé sur l'exercice	Solde d'exécution	Reste à réaliser	Proposition d'inscription budgétaire	Evolution BP 2010/BP2011	Argumentation
Budget Général							
Investissement dépenses							
Dépenses imprévues	D		0,00 €	0,00 €			équilibre de la section, limité à 7,5 % du budget
Reprise de subvention	D	85 880,13 €	85 880,13 €	0,00 €		85 880,13 €	stabilité
Emprunts et dettes	D	107 910,00 €	106 380,14 €	1 529,86 €	1 500,00 €	102 348,80 €	stabilité K d'emprunt (98348,80)+ rbt cautions (4000),
Immobilisations incorporelles	D	48 000 €	22 665,70 €	25 334,30 €	24 000,00 €	34 000,00 €	stabilité indemnisation pour le concours locaux 2C2A (24000) + logiciels dont compta (10000)
Subventions d'équipement	D	267 473 €	137 946,73 €	129 526,27 €	117 000,00 €	203 000,00 €	subvention pour toitures facades + habiter mieux (50000), FISAC (66000), fonds de concours ville de vouziers
Immobilisations corporelles	D	67 491,77 €	33 269,74 €	34 222,03 €	34 500,00 €	140 680,00 €	matériels info (10000), mobiliers (5000), divers (10000), véhicule RAM (25000), matériel de broyage (95680)
Immobilisations en cours	D	704 000,00 €	371 377,80 €	332 622,20 €	50 000,00 €	467 210,00 €	réhabilitation logement (30000), Aire d'accueil (45000), rénovation thermique des logements test(15570) + gainage (18640), plateforme bois (358000) réalisation des deux derniers logements communaux (?), locaux 2C2A?
Comptabilité distincte rattachée	D	463 959,05 €	210 033,19 €	253 925,86 €	2 000,00 €	2 000,00 €	travaux rue communale achevée
Autres immobilisations financières	D	724 942,06 €	634 548,90 €	90 393,16 €		673 177,37 €	GFP de rattachement (PAD: 0), bat ent : études et MO soit 76091,47€, piscine 541085,90+560000
Opérations patrimoniales	D	0,00 €	0,00 €	0,00 €		- €	
Investissement recettes							
Dotations aux amortissements	R	253 752,64 €	253 752,54 €	0,10 €		289 926,92 €	
Opérations patrimoniales	R	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	
Dotations, fonds divers	R	109 500,00 €	66 846,00 €	42 654,00 €	40 000,00 €	127 146,63 €	FCTVA pour travaux
Subventions d'investissement	R	484 057,50 €	263 527,50 €	220 530,00 €	204 000,00 €	437 604,64 €	plateforme bois (340000) Aire d'accueil, ORAC (96604,64 2ème tranche), RAM (1000+20000)
Immobilisations corporelles	R		1 388,35 €			0,00 €	
Immobilisation en cours	R		0,00 €	0,00 €		0,00 €	
Comptabilité distincte rattachée		463 959,05 €	82 129,75 €	381 829,30 €	60 000,00 €	93 045,50 €	rue communale (25186,97 +67858,53)
Emprunts et dettes	R	328 000,00 €	2 536,28 €	325 463,72 €		2 000,00 €	dépôts et cautionnements
TOTAL investissement	D	2 469 656,01 €	1 602 102,33 €		229 000,00 €	1 708 296,30 €	
	R	1 639 269,19 €	670 180,42 €		304 000,00 €	949 723,69 €	
		-830 386,82 €	-931 921,91 €		75 000,00 €	-758 572,61 €	
Résultat 2011			-6 570,39 €				
Résultat cumulé 2013			-938 492,30 €		-863 492,30 €	-1 622 064,91 €	

2 ADMINISTRATION GENERALE :

Le programme de la reconstruction de la ligne de Grand Transport d'Electricité entre Charleville-Mézières et Reims de 400 000 Volts est arrêté, y compris son tracé définitif.

Conformément à la réglementation, 10 % du montant global des travaux alimente un fond de soutien aux projets communaux et intercommunaux des territoires traversés. Ce fond, le Plan d'Accompagnement Projet (PAP), sera géré par un comité de suivi présidé par le Préfet des Ardennes dans lequel la 2C2A dispose d'un siège.

Il est précisé que seule la commune d'Hauviné est concernée sur le territoire de la 2C2A. La règle de composition du comité de suivi arrêté par le préfet prévoit un siège pour la 2C2A. Il est donc nécessaire de désigner un membre afin de siéger au comité de pilotage et de défendre les projets de notre territoire.

Monsieur D GUERIN indique que M. LECLERCQ, Maire d'Hauviné souhaite y siéger.

Monsieur SIGNORET répond qu'il serait bien qu'un autre élu représente la communauté de communes, M. LECLERCQ ayant déjà un siège pour y représenter sa commune.

Les membres du Bureau, donnent un avis favorable sur la candidature de M. SIGNORET pour représenter la 2c2a au comité de suivi, à l'unanimité.

6. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MATHIAS aborde le sujet de fermeture et regroupement des collèges de Buzancy, Grandpré et Le Chesne. Il ajoute que les élus du Chesne et de Buzancy demandent un positionnement de la 2c2a. Monsieur SIGNORET rappelle que la communauté de communes n'a pas la compétence scolaire mais, toutefois, pour une question d'aménagement du territoire, il est nécessaire de se positionner et fait lecture d'une proposition de motion.

Monsieur COURVOISIER-CLEMENT regrette l'inexistence d'études, d'analyses réalisées sur notre territoire. Concernant la fermeture du collège du Machault, que sont devenus les élèves ? Sont-ils tous partis à Attigny ? Il faut pouvoir démontrer que la fermeture des collèges entraîne le départ des élèves vers d'autres territoires. Le DASEN fournit des éléments chiffrés sur lesquels il est difficile de contre argumenter faute d'éléments.

Monsieur ANCELME indique qu'une rencontre a eu lieu, ce jour, avec le DASEN et Messieurs MORLACCHI et DEGLAIRE. Les élus sont restés unis face au DASEN.

M. MATHIAS ajoute que les élus auront un travail important à réaliser sur cette thématique.

Monsieur SIGNORET indique qu'il est temps d'avoir une réflexion globale sur la carte scolaire.

Les membres du Bureau donnent un avis favorable sur la rédaction d'une motion à proposer au Conseil de Communauté à l'unanimité.

Monsieur COLIN indique que le vote des attributions de compensation sera proposé au conseil communautaire suite à la réunion de la CLECT du 9 janvier dernier.

Par ailleurs, il indique que la commission Finances souhaite proposer des actions en faveur du patrimoine communal et souhaite obtenir l'avis du Bureau sur cette question.

Les membres du Bureau donnent un avis favorable pour que la commission des finances travaille sur un dispositif d'aide à la préservation du patrimoine local. Un état des lieux des dispositifs déjà existants sera nécessaire.

Plus aucune question n'étant posée, le Président lève la séance à 21h00.

Fait à Vouziers, le 09 février 2013

Le Président,

Francis SIGNORET

Le Secrétaire de Séance,

Frédéric MATHIAS